

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

du 04 novembre 2019

n°013

page 1/2

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (23) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINÉ, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (0) :

EXCUSES (2) : M.PICHON, Mme BOURAT

Nom du secrétaire de séance : Jean-Claude BONNET

RAPPORTEUR : Madame Évelyne AZIHARI

OBJET : Projet d'optimisation des déchèteries - Demande de subvention (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

La Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault dispose d'un réseau de 10 déchèteries. Le bureau d'Agglomération du 4 mars 2019 a décidé :

- de réaménager la déchèterie de DOUSSAY ;
- de reconstruire la déchèterie de SAINT-CHRISTOPHE ;
- de construire la déchèterie de DANGE-SAINT-ROMAIN en remplacement des déchèteries de BUXEUIL, LES ORMES, INGRANDES et ANTRAN.

Les travaux sur les déchèteries de SAINT-CHRISTOPHE et DANGE-SAINT-ROMAIN sont engagés. Les travaux sur la déchèterie de DOUSSAY débuteront le 30 mars 2020.

* * * * *

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°7 du bureau d'agglomération du 4 mars 2019 relatif à la restructuration du réseau de déchèteries ,

VU l'article 3 alinéa II 3.4 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence collecte, élimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés dans les conditions fixées par l'article L.2224-13 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°7 du 14 octobre relatif à la demande de subvention pour le projet d'optimisation des déchèteries,

CONSIDERANT que le projet correspondant à un projet de réhabilitation et d'amélioration des déchèteries peut bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

CONSIDERANT qu'il convient de modifier le montant de DETR demandé

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

du 04 novembre 2019

n°013

page 2/2

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'abroger la délibération du 14 octobre 2019,
- de solliciter de la part de l'État une subvention au titre de la D.E.T.R. (35 % du montant HT) pour le financement de la déchèterie de DOUSSAY selon le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES	RECETTES
970 000 € HT	CA Grand Châtellerault : 242 500 €
	Conseil Départemental : 388 000 €
	Etat (D.E.T.R.) : 300 000 €
	Autofinancement : 39 500 €
TOTAL : 970 000 €	TOTAL : 970 000 €

- d'autoriser le président ou son représentant à signer toute pièce relative à ce dossier
La recette correspondante sera inscrite sur le compte 812.31/7478/3460 .

Suite à une erreur matérielle, remplace la délibération télétransmise le 5 novembre 2019.

Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique,
Nadège GROLLIER